MALLEMORT
DE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

2023_116_PM

Objet : Autorisation de débit de boissons **Association « REB&CA ».**

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2
Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.3335-1, L.3334-2 et L.3335-4,
Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 portant modificatif sur la réglementation des débits de boissons, notamment sur l'article L3321-1 du code de la santé publique,
Vu l'article 3 et 4 de l'arrêté Préfectoral n° 152/2008 du 23 décembre 2008 relatif à la réglementation de la police des débits de boissons à consommer sur place et des restaurants,

Vu la demande présentée par **Madame** , Présidente de l'association « REB&CA », sollicitant l'autorisation d'ouvrir un **débit de boissons temporaire de 3ème catégorie**, à l'occasion d'un vide grenier et d'un loto organisés dans la salle des fêtes de Mallemort le :

Dimanche 15 octobre 2023 et le Dimanche 26 novembre 2023 de 11h à 18h

ARRETE :

Article 1 : L'association « *REB&CA* » située à Mallemort, représentée par Mme présidente, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, dans la salle des fêtes place Raoul Coustet à MALLEMORT **le dimanche 15 octobre 2023 et le dimanche 26 novembre 2023 de 11h à 18h**, à l'occasion d'un vide grenier et d'un loto..

Article 2 : L'affichage des obligations légales concernant la protection des mineurs et de la répression de l'ivresse publique sera mis en place par le pétitionnaire.

Article 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, notifié à l'association « REB&CA» demandant l'autorisation et adressé en copie à la police municipale ainsi qu'à la gendarmerie concernés.

Fait à Mallemort, le 25/09/2023

Hélène GENTE
Maire de MALLEMORT

MAIRIE DE MALLEMORT